

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 29 janvier 2013 de 19 h 30 à 21 h 25 au siège social de la commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Marie-Line Comeau
Denise Dulac
Sylvie Jalbert
Francine Lehouillier
Carmen Nicole
Amélie Pelletier
Johanne Talbot

Messieurs Rino Beaulieu
Normand Caron
Claude Daigle [arrivé à 19 h 45]
Romain de la Durantaye
Luc Dion
Alain Grenier
Jean Lefebvre
Germain Pelletier
Gérald Roy
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général intérimaire
M. Serge Mathurin, directeur général adjoint et secrétaire général

Sont absent:s: M^{me} Nathalie Côté
M^{me} Jeannine Lachance-Mercier
M. Jocelyn Carrier, directeur général

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-13-01-29-01 **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Rino Beaulieu **et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

Point 5.13 : Embauche d'une conseillère ou d'un conseiller en communication.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Séance ordinaire du **mardi 29 janvier 2013 à 19 h 30**
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2012**
- 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
 - 4.1- ...
- 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Portrait des statistiques ministérielles pour la C.S. de la Côte-du-Sud
 - 5.2- Taux de diplomation et de qualification par commission scolaire
 - 5.3- Planification stratégique 2013- ?
 - 5.4- Cession d'une parcelle de terrain située à l'école secondaire de Saint-Anselme
 - 5.5- Cession par bail emphytéotique du lot 5 173 697 situé à l'école secondaire de Saint-Anselme
 - 5.6- Lettre d'appui au Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches
 - 5.7- Constitution d'une banque d'experts-conseils préqualifiés en architecture
 - 5.8- Constitution d'une banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie de structure
 - 5.9- Constitution d'une banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie du génie civil
 - 5.10- Constitution d'une banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie de mécanique et électricité
 - 5.11- Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la Chaudière-Appalaches – addenda no 2
 - 5.12- Nomination d'une commissaire ou d'un commissaire pour siéger sur le comité de sélection d'une conseillère ou d'un conseiller en communication
 - 5.13- Embauche d'une conseillère ou d'un conseiller en communication
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur pour l'informatique de gestion
 - 6.5- Comité directeur pour l'informatique de l'enseignement
- 7.- INFORMATIONS**
 - 7.1- Avis des municipalités relatifs au Plan triennal 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016
 - 7.2- Lettre de M^{me} Josée Bouchard, présidente de la FCSQ
 - 7.3- Expo-conférence au Centre de formation agricole de Saint-Anselme
 - 7.4- Lettre d'opinion
 - 7.5- Nomination d'une personne chargée d'assister les parents dans le cadre du projet de loi 56
 - 7.6- Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins
 - 7.7- Invitation à participer au premier Sommet des parlements étudiants
- 8.- RÉGIE INTERNE**
 - 8.1- ...
- 9.- QUESTIONS DIVERSES**
 - 9.1- ...
- 10.- DOCUMENTATION**
 - 10.1- ...
- 11.- PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 11.1- ...
- 12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2012**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-13-01-29-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2012;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2012 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question à ce point.

5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

5.1- **Portrait des statistiques ministérielles pour la C.S. de la Côte-du-Sud**

M. Martin Aubin, chargé de projet, présente le portrait des statistiques ministérielles de la Commission scolaire de la Côte-du-sud au regard de certains indicateurs.

5.2- **Taux de diplomation et de qualification par commission scolaire**

M. Martin Aubin, chargé de projet, présente le tableau de diplomation et de qualification selon la cohorte, la durée des études et le sexe, par région administrative et par commission scolaire.

5.3- **Planification stratégique 2013-?**

Le secrétaire général intérimaire, M. Serge Mathurin, rappelle les éléments constituant le futur plan stratégique de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et élabore sur les étapes à venir.

5.4- **Cession d'une parcelle de terrain située à l'école secondaire de Saint-Anselme**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE lors de la rénovation de la route Bégin, le ministère des Transports avait acquis de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud une partie de lot afin d'aligner l'intersection de la rue des Marianistes/rue Provencher perpendiculairement à celle de la route Bégin;

ATTENDU QU'une parcelle de terrain, d'une superficie de 131 mètres carrés est demeurée enclavée entre la rue des Marianistes et la propriété de la Municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Anselme est disposée à régulariser cette situation en assumant le coût de l'acte notarié;

CC-13-01-29-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Luc Dion et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la municipalité de Saint-Anselme acquière gratuitement de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le lot 3 964 796 du Cadastre du Québec;

QUE le président, Monsieur Alain Grenier, et le directeur général intérimaire de la commission scolaire, Monsieur André Chamard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire le contrat à intervenir ainsi que tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adopté.-

5.5- Cession par bail emphytéotique du lot 5 173 697 situé à l'école secondaire de Saint-Anselme :

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette avait cédé à la Corporation des loisirs de Saint-Anselme, par bail emphytéotique, un lot afin d'y aménager un terrain de tennis;

ATTENDU QUE ce bail, portant le numéro d'enregistrement 22586, a pris fin en 2009;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Anselme désire renouveler ce bail afin d'y intégrer le « gazebo » qui a été érigé à proximité du terrain de tennis;

ATTENDU QUE la Commission scolaire est favorable à renouveler le bail emphytéotique en y intégrant le « gazebo » et ce, pour un période de 20 ans;

CC-13-01-29-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Dulac et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

QUE la municipalité de Saint-Anselme acquière de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, par bail emphytéotique, le lot 5 173 697 du Cadastre du Québec pour une période de 20 ans;

QUE le président, M. Alain Grenier, et le directeur général intérimaire de la commission scolaire, M. André Chamard, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire le contrat à intervenir ainsi que tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adopté.-

5.6- Lettre d'appui au Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre du Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches demandant notre appui pour la mise en place d'un FEMMESSOR en Chaudière-Appalaches. Le président suggère de faire une résolution d'appui :

ATTENDU la mission de « Femmessor Chaudière-Appalaches » qui est de permettre aux femmes de prendre une part active à l'essor économique de la région :

ATTENDU QUE l'arrivée d'un Femmessor est une opportunité à saisir, notamment pour favoriser le développement économique en Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE ce projet rejoint les valeurs et la mission de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

CC-13-01-29-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Jean Lefebvre **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la Commission scolaire appuie la démarche du Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches pour la préparation et le dépôt d'une demande d'un organisme Femmessor sur le territoire de la région Chaudière-Appalaches;

QUE l'information soit relayée dans le réseau afin de faciliter la réalisation des activités de l'organisme, lorsque cela sera possible;

QUE la Commission scolaire fasse la promotion des activités de l'organisme et y participe, selon les besoins du projet.

Adopté.-

5.7- Constitution d'une banque d'experts-conseils préqualifiés en architecture

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QU'un appel de candidatures, par appel d'offres public a été publié le 6 novembre 2012 pour la sélection de firmes spécialisées pour des services professionnels en construction;

ATTENDU QU'un processus est mis en place afin de constituer une banque d'experts-conseils préqualifiés pour l'octroi de mandats pour des projets de construction de petite et de moyenne envergure pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU QU'un comité a été formé pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la politique d'acquisition de biens et services en vigueur à la commission scolaire;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 3 décembre 2012;

ATTENDU QUE la commission scolaire désire ainsi se constituer une banque de trois à cinq firmes professionnelles par spécialité parmi les offres reçues;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, seules les firmes ayant obtenu une note minimale de 70 points sur 100 sont considérées comme acceptables;

ATTENDU les résultats obtenus à la suite du processus d'évaluation du comité selon le tableau suivant :

<i>Architecture/Firmes</i>
STGM architectes, Lévis
Onico architecture, Québec
Roberge et Leduc, architectes, Lévis
Harvey Villeneuve Hale architectes, Québec
Bouchard et Laflamme, architectes, Québec

CC-13-01-29-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

QUE les firmes mentionnées ci-haut, selon leur nombre prescrit et la note obtenue, soient retenues pour constituer **une banque d'experts-conseils préqualifiés en architecture** selon le principe de rotation dans le cadre des projets potentiels à réaliser au cours des trois (3) prochaines années.

Adopté.-

5.8- Constitution d'une banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie de structure

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QU'un appel de candidatures, par appel d'offres public a été publié le 6 novembre 2012 pour la sélection de firmes spécialisées pour des services professionnels en construction;

ATTENDU QU'un processus est mis en place afin de constituer une banque d'experts-conseils préqualifiés pour l'octroi de mandats pour des projets de construction de petite et de moyenne envergure pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU QU'un comité a été formé pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la politique d'acquisition de biens et services en vigueur à la commission scolaire;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 3 décembre 2012;

ATTENDU QU'un appel de candidatures, par appel d'offres public a été publié le 6 novembre 2012 pour la sélection de firmes spécialisées pour des services professionnels en construction;

ATTENDU QU'un processus est mis en place afin de constituer une banque d'experts-conseils préqualifiés pour l'octroi de mandats pour des projets de construction de petite et de moyenne envergure pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU QU'un comité a été formé pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la politique d'acquisition de biens et services en vigueur à la commission scolaire;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 3 décembre 2012;

ATTENDU QUE la commission scolaire désire ainsi se constituer une banque de trois à cinq firmes professionnelles par spécialité parmi les offres reçues;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, seules les firmes ayant obtenu une note minimale de 70 points sur 100 sont considérées comme acceptables;

ATTENDU les résultats obtenus à la suite du processus d'évaluation du comité selon le tableau suivant :

<i>En ingénierie de structure/Firmes</i>
BPR- Bâtiment Inc., Lévis
Génivar, Saint-Romuald
EMS Structure Inc., Québec

CC-13-01-29-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

QUE les firmes mentionnées ci-haut, selon leur nombre prescrit et la note obtenue, soient retenues pour constituer **une banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie de structure** selon le principe de rotation dans le cadre des projets potentiels à réaliser au cours des trois (3) prochaines années.

Adopté.-

5.9- Constitution d'une banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie du génie civil

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QU'un appel de candidatures, par appel d'offres public a été publié le 6 novembre 2012 pour la sélection de firmes spécialisées pour des services professionnels en construction;

ATTENDU QU'un processus est mis en place afin de constituer une banque d'experts-conseils préqualifiés pour l'octroi de mandats pour des projets de construction de petite et de moyenne envergure pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU QU'un comité a été formé pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la politique d'acquisition de biens et services en vigueur à la commission scolaire;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 3 décembre 2012;

ATTENDU QUE la commission scolaire désire ainsi se constituer une banque de trois à cinq firmes professionnelles par spécialité parmi les offres reçues;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, seules les firmes ayant obtenu une note minimale de 70 points sur 100 sont considérées comme acceptables;

ATTENDU les résultats obtenus à la suite du processus d'évaluation du comité selon le tableau suivant :

<i>En ingénierie du génie civil/Firmes</i>
Génivar, Saint-Romuald
Roche Ltée Groupe Conseil, Montmagny
BPR- Bâtiment Inc., Lévis

CC-13-01-29-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Amélie Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les firmes mentionnées ci-haut, selon leur nombre prescrit et la note obtenue, soient retenues pour constituer **une banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie du génie civil** selon le principe de rotation dans le cadre des projets potentiels à réaliser au cours des trois (3) prochaines années.

Adopté.-

5.10- Constitution d'une banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie de mécanique et électricité

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QU'un appel de candidatures, par appel d'offres public a été publié le 6 novembre 2012 pour la sélection de firmes spécialisées pour des services professionnels en construction;

ATTENDU QU'un processus est mis en place afin de constituer une banque d'experts-conseils préqualifiés pour l'octroi de mandats pour des projets de construction de petite et de moyenne envergure pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU QU'un comité a été formé pour effectuer le choix des professionnels en conformité avec la politique d'acquisition de biens et services en vigueur à la commission scolaire;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement le 3 décembre 2012;

ATTENDU QUE la commission scolaire désire ainsi se constituer une banque de trois à cinq firmes professionnelles par spécialité parmi les offres reçues;

ATTENDU QU'après analyse par le comité de sélection, seules les firmes ayant obtenu une note minimale de 70 points sur 100 sont considérées comme acceptables;

ATTENDU les résultats obtenus à la suite du processus d'évaluation du comité selon le tableau suivant :

<i>En ingénierie de mécanique et électricité/Firmes</i>
Génivar, Saint-Romuald
BPR Bâtiment, Charny
LGT ingénieurs conseil, Québec

CC-13-01-29-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Gérald Roy et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les firmes mentionnées ci-haut, selon leur nombre prescrit et la note obtenue, soient retenues pour constituer **une banque d'experts-conseils préqualifiés en ingénierie de mécanique et électricité** selon le principe de rotation dans le cadre des projets potentiels à réaliser au cours des trois (3) prochaines années.

Adopté.-

5.11- Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la Chaudière-Appalaches - addenda n° 2

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE la région de la Chaudière-Appalaches, a, le 20 décembre 2007, signé une Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale dans la Chaudière-Appalaches (Entente);

ATTENDU QUE la région de la Chaudière-Appalaches a, le 30 octobre 2009, signé un Addenda à l'Entente pour permettre d'arrimer les objectifs et les engagements de l'Entente aux objectifs et orientations du Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif;

ATTENDU QUE cet Addenda a prolongé l'Entente au 31 mars 2013;

ATTENDU QUE l'économie sociale est un secteur d'activités essentiel pour la région de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE les partenaires de l'Entente souhaitent poursuivre la consolidation du Pôle régional en économie sociale, rôle assumé par la Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE les objectifs et les éléments initiaux prévus à l'Entente sont maintenus dans le cadre du présent addenda;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 11 de l'Entente, des modifications peuvent être apportées;

ATTENDU QUE l'Entente rejoint des défis et des stratégies régionales du *Plan quinquennal de développement régional 2008-2013* de la **CRÉ** tels :

- Appuyer les démarches d'adaptation des normes et programmes en fonction des besoins des milieux,
- Attirer, intéresser et intégrer les résidentes et les résidents dans leur milieu de vie,
- Définir et mettre en place une offre de services collectifs de proximité apte à assurer la pérennité des communautés,
- Maintenir la main-d'œuvre,
- Former et renouveler la main-d'œuvre,
- Favoriser des actions concertées,
- Développer des alliances profitables à tous les partenaires,
- Partager de l'information entre partenaires,
- Valoriser et reconnaître l'action citoyenne,
- Faciliter l'accès à de l'information régionale pertinente destinée aux citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE les parties désirent continuer la même forme de partenariat et de fonctionnement que celle prévue à l'Entente;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion ont adopté la proposition d'addenda le 21 janvier 2013, et ont fait la recommandation de déposer pour adoption aux partenaires de l'Entente la proposition d'addenda présentée en annexe;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Amélie Pelletier **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte le projet d'addenda pour le prolongement de l'Entente spécifique sur le développement de

l'économie sociale dans la Chaudière-Appalaches jusqu'au 31 mars 2014;

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud autorise monsieur Alain Grenier, président, à signer l'addenda 2013-2014 au nom de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

5.12- Nomination d'une commissaire ou d'un commissaire pour siéger sur le comité de sélection d'une conseillère ou d'un conseiller en communication

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU l'ouverture du poste régulier à temps plein de conseiller en communication;

ATTENDU les nombreuses offres de candidature à ce poste;

ATTENDU QUE quatre candidats de grande qualité ont été retenus pour participer à l'étape de l'entrevue de sélection;

ATTENDU le caractère stratégique de ce poste, tant au plan administratif, politique que médiatique;

CC-13-01-29-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE monsieur le commissaire Bernard Therrien soit désigné pour siéger sur le comité de sélection.

Adopté.-

5.13- Embauche d'une conseillère ou d'un conseiller en communication

Ce point est reporté au 12 février 2013.

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

M^{me} Amélie Pelletier, commissaire-parent, présente le procès-verbal de la rencontre du comité de parents, tenue le 12 novembre 2012.

6.2- Comité consultatif du transport

Aucun sujet à ce point.

6.3- Comité EHDAA

Aucun sujet à ce point.

6.4- Comité directeur pour l'informatique de gestion

Le président, M. Alain Grenier, présente le compte-rendu de la rencontre du comité directeur pour l'informatique de gestion, tenue le 6 décembre 2012.

6.5- Comité directeur pour l'informatique de l'enseignement

Le président, M. Alain Grenier, présente le compte-rendu de la rencontre du comité directeur pour l'informatique de l'enseignement, tenue le 6 décembre 2012.

7. INFORMATIONS

7.1- Avis des municipalités relatifs au Plan triennal 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016

Le président, M. Alain Grenier, présente les avis des municipalités de Ste-Claire, Beaumont, St-Michel-de-Bellechasse, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, St-Gervais, St-Damien, St-Nérée-de-Bellechasse, St-Cyrille-de-Lessard, St-Fabien-de-Panet, Ste-Félicité et St-Pamphile relativement au Plan triennal 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016.

7.2- Lettre de M^{me} Josée Bouchard, présidente de la FCSQ

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M^{me} Josée Bouchard, présidente de la FCSQ, ayant pour objet la Plateforme en vue de l'élaboration d'une politique nationale en éducation publique au Québec.

7.3- Expo-conférence au Centre de formation agricole de Saint-Anselme

Le président, M. Alain Grenier, présente la publicité concernant l'Expo-conférence au Centre de formation agricole de Saint-Anselme les 1^{er} et 2 février 2013.

7.4- Lettre d'opinion

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre d'opinion d'une résidente de Sainte-Perpétue.

7.5- Nomination d'une personne chargée d'assister les parents dans le cadre du projet de loi 56

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, adoptée en juin 2012;

ATTENDU l'obligation de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de veiller à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire;

ATTENDU l'obligation de la Commission scolaire de soutenir les directrices et les directeurs de ses écoles au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence;

ATTENDU l'obligation de la direction de l'école d'informer les parents concernés de leur droit de demander l'assistance de la personne que la Commission scolaire doit désigner spécialement à cette fin;

ATTENDU l'obligation de la Commission scolaire de désigner une personne pour assister les parents concernés dans leur démarche;

CC-13-01-29-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Jean Lefebvre et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

DE désigner le secrétaire général à titre de personne mandatée pour prêter assistance aux parents dans le cadre des dispositions de la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école.

Adopté.-

7.6- Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins

Le président, M. Alain Grenier, présente l'invitation de la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins à participer à la soirée vins et fromages 2013.

7.7- Invitation à participer au Sommet des parlements étudiants

Le président, M. Alain Grenier, présente l'invitation lancée aux commissaires à prendre part au premier Sommet des parlements étudiants qui aura lieu le 14 mars 2013.

8.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9. QUESTIONS DIVERSES**9.1- Maternelle 4 ans**

Le président, M. Alain Grenier, fait un état de situation. De l'information supplémentaire est à venir.

9.2- Anglais intensif

Le directeur général intérimaire, M. André Chamard, dresse un état de situation.

9.3- École Provencher

État de situation quant à un projet d'agrandissement de l'école.

10.- DOCUMENTATION

Aucun document à ce point.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question à ce point.

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-13-01-29-13

À 21 h 25, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Jean Lefebvre et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit ajournée au mardi 12 février 2013.

Adopté.-